

CONSEIL MUNICIPAL DE BOUVAINCOURT SUR BRESLE

**** SEANCE du 14 JUIN 2016****

Date de la convocation : 08/06/2016

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à dix-huit heures trente, à la Mairie, sous la présidence de Mr Roger POYEN, Maire.

Conseillers présents : Mrs POYEN Roger, MAINNEMARRE Yves, DECEUVELAERE Frédéric, Mmes HENOCQUE Yveline, DEHORNOY Lynn., Mme CAYEUX Violette, Mr PADE Guillaume Mme GREBOVAL Nadine Mme SAINTYVES Amandine Mr BAUCRY Nicolas Mme BALZARELLI Sandrine Mme DUPONT Angélica Mr PEGARD François

Mr DECAGNY Philippe donne procuration à Mr PADE Guillaume
Mr HOSPITAL Laurent donne procuration à Mr MAINNEMARRE Yves

Secrétaire de séance : Pas de secrétaire de séance de nommé

ORDRE DU JOUR

Avant de commencer la séance, Mr le Maire demande que le point n°3 soit débattu à la fin de l'ordre du jour avant les informations. Le conseil municipal accepte.

Mr le Maire demande également d'ajouter un point à l'ordre du jour qui concerne le nom de l'école. Le conseil municipal accepte.

1) **Approbation du compte rendu de réunion du 20 mai 2016**

Le compte rendu du conseil municipal du 20 mai 2016 est approuvé à 4 voix pour et 7 voix contre. Les 7 membres du conseil n'ont pas souhaité signer le compte rendu car ils estiment qu'ils n'ont pas eu en leur possession le compte rendu au préalable avant l'affichage.

2) **Secrétaire de séance**

Mr le Maire demande au conseil municipal de désigner un ou une secrétaire de séance. Personne ne se propose, il n'y a donc pas de secrétaire de séance.

3) **Convention de mise à disposition à titre gracieux du minibus de la CCBM**

La CCBM peut mettre à disposition des collectivités, associations sportives et ou culturelles, établissements scolaires un minibus dont elle est locataire auprès de la société VISICOM. Pour en bénéficier il convient d'en faire la réservation au préalable à la CCBM au moins une semaine à l'avance. Le chauffeur du véhicule doit être âgé de plus de 21 ans et avoir un permis de conduire de plus de 3 ans. Le véhicule est fourni réservoir plein. L'organisme emprunteur effectuera le plein de carburant avant la restitution. Une attestation d'assurance indiquant que l'organisme emprunteur est garanti en responsabilité civile devra être fournie à la CCBM.

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Mr le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gracieux du minibus de la CCBM.

4) **Organisation de la distribution des badges au camping, détermination des prix du badge et réglementation sur l'attribution des badges**

Mr le Maire informe le conseil municipal que l'installation de la barrière au camping est programmée semaine 26, il convient donc de s'organiser pour la distribution des badges, du prix des badges et de la réglementation sur l'attribution de ceux-ci.

Mr le Maire propose de fixer les tarifs suivants après avis de la commission des travaux et des membres présents du conseil municipal :

Prix des 2 badges pour un nouveau résident : gratuit

Prix en cas de perte du badge : 50 €

Prix en cas de badge endommagé : 50 €

Prix d'un badge supplémentaire limité à 4 par parcelle:

- 3^{ème} badge : 50 €

- 4^{ème} badge : 70 €

La réglementation sur l'attribution des badges est la suivante :

- Nombre de badges par parcelle : 2
- Nombre de badges supplémentaire : 2 (soit 4 par parcelle)
- Pour les 2 badges gratuits une cotisation annuelle pour l'entretien du portail sera demandée d'un montant de 15 €. Ce montant sera facturé sur le premier trimestre du loyer chaque année.
- Des badges seront distribués au Président de Pêche
- Un badge sera distribué pour les auxiliaires de vie et infirmières.
- Un badge dans le cadre de fonction d' élu

La distribution des badges sera assurée par Mr HOSPITAL Laurent les 01/07/16 ; 04/07/16 et 05/07/16 à l'entrée du camping de 10h00 à 12h00.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le prix et la réglementation des badges.

5) **Approbation du règlement intérieur de la cantine - garderie**

Mr le Maire informe le conseil municipal que Mr Decagny a distribué lors de la réunion de conseil municipal du 20 mai, une maquette du règlement intérieur de la cantine et de la garderie. Mr le Maire a répondu lors de cette réunion qu'il y avait beaucoup de choses à modifier et que ce règlement ne pouvait être approuvé en l'état et qu'il souhaitait comme indiqué dans un mail avoir un règlement en deux parties.

Mr le Maire propose donc une nouvelle maquette du règlement intérieur de la cantine – garderie. Ce règlement doit être mis en place à la rentrée scolaire de septembre.

Après en avoir délibéré, et procédé à quelques modifications le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte le règlement intérieur.

6) **Délibération modification du tableau des effectifs**

Mr le Maire informe l'assemblée qu'il propose à nouveau la modification du tableau des effectifs suite aux différents événements qui sont intervenus dans la commune à l'issue du vote de ce point à la dernière réunion de conseil du 20 mai 2016. Il propose l'ouverture de 2 postes à savoir : un poste d'adjoint technique à temps complet et un poste d'agent contractuel CDD à temps complet.

Le conseil municipal après entendu l'exposé de Mr le Maire, et après débats, le conseil municipal décide à :

7 voix pour la modification du tableau des effectifs

7 voix contre de ne pas modifier le tableau des effectifs

1 abstention.

La voix du Maire étant prépondérante en cas d'égalité, Mr le Maire ayant voté pour la modification du tableau des effectifs, la création des deux postes sera donc effective.

7) **Information sur le nom de l'école**

Mme Gréboval informe l'assemblée que le nom de l'école voté par les enfants est : Ecole des Etangs.

Mme Gréboval présente ensuite le futur panneau de l'école, quelques modifications doivent être apportées. Mme Gréboval propose deux dates pour l'inauguration : le vendredi 01/07/16 à partir de 18h00 ou le samedi 02/07/16 matin à partir de 11h00. Le conseil municipal opte pour le vendredi 1^{er} juillet. Le vin d'honneur sera offert par la municipalité.

8) **Informations**

Mr le Maire informe l'assemblée que la société AMP a effectué un prélèvement de l'eau des étangs le 30 mai 2016 Résultat analyse de l'eau : NEANT.

Mr le Maire informe que France télécom procède depuis le 13 juin 2016 aux travaux de renforcement de lignes pour obtenir un meilleur débit concernant le lotissement Maillard et un partie des habitations rue de la République.

Mr le Maire informe que l'institution de la Bresle propose une réunion d'information sur la zone humide (ancienne peupleraie). La date retenue est le 04 juillet 2016 à 18h30 en mairie.

La séance est levée à 21h40